

Appel à projet 2018
La simulation en santé en IFSI

Contexte et enjeux

Depuis de nombreuses années, la réglementation et les projets nationaux mettent en avant la simulation en santé.

Dès 2012, la Haute Autorité de Santé (HAS) a conclu, dans son rapport¹, à la pertinence de la simulation en santé, qui correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels ».

Le programme national pour la sécurité des patients (PNSP)² préconise en 2013-2017, dans son axe 4 de faire de la simulation en santé sous ses différentes formes, une méthode prioritaire, en formation initiale et continue, pour faire progresser la sécurité.

Le ministère des affaires sociales et de la santé dans l'instruction DGOS/PF2/2013/383 du 19 novembre 2013 relative au développement de la simulation en santé affirme sa volonté de mobiliser les acteurs et de favoriser, grâce notamment à un accompagnement financier, le développement de structures, organisations et programmes de simulation répondant à des critères de qualité.

Le travail réalisé lors de la grande conférence de santé³ confirme la pertinence de cette approche. Le développement de la simulation est particulièrement ciblé dans la mesure 9 - développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé - ainsi que la mesure 10 - généraliser les outils numériques dans les formations en santé –

La stratégie nationale de santé 2018-2022⁴ fixe les priorités en matière de santé notamment dans son axe 3 - adapter la formation initiale des professionnels de santé, sociaux et médico sociaux - et la nécessité dans les prochaines années, de développer dès la formation une

¹ HAS. Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé (décembre 2012)

² PNSP Axe 3 : Formation, culture de sécurité, appui

³ Grande conférence de la santé ; conseil économique, social et environnemental ; Paris ; 11 février 2016

⁴ http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf

culture pluri-professionnelle et du travail en équipe et une plus grande proximité avec les autres professions, notamment grâce à des modules communs et à des échanges de pratique entre professionnels de santé, les travailleurs sociaux et acteurs médico-sociaux.

Afin de favoriser l'accès à la simulation en santé au plus grand nombre, l'ARS de Normandie désireuse de soutenir les avancées technologiques et de garantir la sécurité et la qualité des soins lance un appel à projet (AAP) qui a pour objectifs :

- 1- De mobiliser et soutenir les équipes pédagogiques des IFSI dans le développement efficient de la simulation en santé notamment dans l'amélioration des niveaux d'équipements et à la formation des formateurs ;
- 2- Promouvoir le développement d'outils pédagogiques innovants ;
- 3- Promouvoir les actions de coopération entre des étudiants de différentes formations de santé en optimisant l'utilisation des équipements et ressources existants.

Les candidats s'engagent à fournir pour chaque projet :

- un dossier complet sur le modèle fourni en annexe (1 projet par IFSI)
- un budget prévisionnel

Nature de projets

L'ARS souhaite donner une priorité aux projets de simulation en santé :

- Visant la création ou le renforcement de dispositifs de formation existants en veillant notamment à un maillage territorial sans redondance, dans le cadre notamment des groupements hospitaliers de territoire pour les instituts adossés à des établissements publics de santé ;
- S'appuyant sur un large panel des différentes techniques de simulation (patient standardisé, jeux de rôles, simulateurs procéduraux, simulateurs patients, simulation hybride, environnement 3D, jeux sérieux, réalité virtuelle) ;
- Permettant une approche pluridisciplinaire et interprofessionnelle notamment par le développement de complémentarité entre les sites de formation et/ou les universités ;

Modalités de réponse et calendrier

Sélection des projets par un comité

Afin de sélectionner les dossiers susceptibles d'être retenus au plan Régional, l'ARS s'appuiera notamment sur 1 comité qui comprend : des représentants de l'ARS Normandie, des représentants du conseil régional et des représentants des universités.

Pour retenir les candidatures, plusieurs critères seront pris en compte :

- La description détaillée du projet et la complétude du dossier ci-joint et tout élément utile ;
- La cohérence des objectifs fixés par l'appel à projet ;
- La conformité avec le guide de bonnes pratiques de l'HAS en matière de simulation en santé ;
- La priorité sera donnée aux IFSI et territoires les moins bien dotés ;
- Le nombre et qualité d'étudiants susceptibles d'être formés par année de formation ;
- La coopération entre les formations et/ou les conventions de partenariat universitaire.

Modalités de réponses :

L'ARS peut subventionner une partie des projets retenus en fonction du budget total du projet, des cofinancements attendus et de l'enveloppe disponible.

Le financement alloué n'a pas vocation à être pérenne et la subvention sera versée, après signature de la convention, en une seule fois.

Les IFSI retenus s'engagent à réaliser un bilan intermédiaire à 6 mois (prise en compte de la date du versement de la subvention allouée) et un bilan final avec :

- La description de l'utilisation des crédits
- Le bilan de suivi de mise en place des actions menées en lien avec AAP
- Les résultats du projet

Calendrier

Les candidatures doivent être déposées avant le **Vendredi 25 mai 2018**,

- par voie postale (un exemplaire) à l'adresse suivante :

ARS de Normandie
A l'attention de Corinne DEFRANCE
2 Place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN cedex 4

- par voie électronique à :

ARS-NORMANDIE-DIRECTION-APPUI-PERFORMANCE@ars.sante.fr

En précisant l'objet : AAP simulation 2018 – nom de l'IFSI

- La notification des résultats vous sera communiquée au cours du second semestre 2018.

Contacts

Corinne DEFRANCE – Conseillère pédagogique Régionale
Tel : 02 32 18 31 29
Corinne.DEFRANCE@ars.sante.fr
Direction de l'appui à la performance